



Municipalité de Saint-Cuthbert

Bulletin d'information Municipale



1- Avis eau potable

Suite aux dernières analyses de l'eau, il n'est plus nécessaire de faire bouillir l'eau.

Pour votre information, les résultats ont démontré que l'eau est demeurée toujours potable et que l'avis d'ébullition était de nature préventive.

2 Peinture sur bois

A tous ceux et celles qui sont intéressés par la peinture sur bois, une journée porte ouverte aura lieu le DIMANCHE 13 SEPTEMBRE de 13h00 à 16h00.

Vous pourrez vous inscrire aux cours pour débutants et/ou intermédiaires le jour même.

Les cours auront lieu les lundis, mardis et mercredis soir de 19h00 à 21h00 et commenceront dès le lundi 14 septembre.

Je vous attends en grand nombre et je serai très heureuse de vous accueillir afin de vous informer des tarifs et des projets envisagés pour la session d'automne.

Possibilité de cours pour jeunes à partir de 12 ans prévus pour le samedi avant-midi.

Pour de plus amples informations vous pouvez communiquer avec moi au 450-836-7876

Au plaisir de vous rencontrer.

Florence Doucet
1795, rue Principale,
St-Cuthbert, J0K 2C0

3-Camp de jour

Le Service intermunicipal des loisirs tient à remercier et à féliciter tous les moniteurs des camps de jour pour leur travail formidable avec les 103 enfants inscrits à une ou plusieurs activités durant la saison estivale. Ces jeunes sont âgés entre 5 et 11 ans et proviennent d'une des trois municipalités que le service des loisirs représente.

C'est grâce à ces moniteurs dévoués, originaux, responsables et talentueux que vos enfants ont pu profiter au maximum de leur été. C'est évident qu'avec dame nature qui a fait des siennes plus souvent qu'autrement, plusieurs activités extérieures ont été remplacées par des activités intérieures. La programmation journalière a dû être modifiée à plusieurs

reprises mais nous pouvons dire que le camp de jour fût un succès.

Félicitations à tous les moniteurs et merci à tous les parents qui nous ont fait confiance.

Sergine Bouchard, récréologue
Directrice du Service intermunicipal des loisirs

4-Programmation automne 2009

Veillez prendre note que la programmation automnale vous sera envoyée par la poste dans la semaine du 21 septembre 2009.

Plusieurs nouveautés sont au programme.

Les inscriptions auront lieu du 28 au 30 septembre 2009 et les cours débiteront à compter du mardi 6 octobre 2009.

Pour toutes informations veuillez communiquer avec moi.

Sergine Bouchard, récréologue
Directrice du Service intermunicipal des loisirs
Sainte-Élisabeth : 450-759-2875 #3302
Saint-Norbert : 450-836-4700 #3302
Saint-Cuthbert : 450-836-4852 #3302

Cours : ORDRE DU COMBAT RÉCRÉATIF

L'OCR est un sport martial ludique. À l'aide de lames sécuritaires (en mousse polymère) aux formats variés (épées, javelots, haches, etc), les pratiquants se lancent des défis afin d'évoluer dans l'art du combat récréatif et en tant qu'individu.

Du point de vue physique, cette activité développe fortement le cardio, la dextérité et les réflexes. Intellectuellement, on déploie l'analyse rapide, la créativité et le jugement. Socialement, on apprend le respect, le contrôle de soi et la saine compétition.

Un système d'ascension stimule la pratique de ce sport car il est possible d'avancer sur divers niveaux à la fois. Que ce soit la maîtrise d'un type d'arme ou le nombre d'adversaires affrontés, toutes les opportunités sont bonnes à saisir pour acquérir un nouveau grade au sein de l'OCR. Il est même possible de créer ses propres grades!

L'OCR est l'endroit idéal pour se défouler sainement et réduire le stress en pratiquant une activité physique de groupe.



Municipalité de Saint-Cuthbert

Bulletin d'information Municipale

Pour plus d'infos, visitez le www.faerik.com/ocr ou au 450-960-2060.

Veillez noter que ce cours sera offert dans la programmation automnale 2009.

5-Boîtes aux lettres

Suite à l'évaluation préventive de la sécurité de la livraison du courrier aux boîtes aux lettres rurales effectué par Postes Canada nous voulons vous apporter les précisions suivantes.

Lorsque le représentant de Postes Canada vous informe que votre boîte aux lettres n'est pas conforme, il doit tout d'abord vérifier différentes solutions avant de vous offrir un casier postal d'une boîte communautaire.

Voici dans l'ordre les solutions possible :

- 1- *Déplacer votre boîte aux lettres.*
- 2- *Installer votre boîte aux lettres de l'autre côté du chemin (si possible selon le circuit du facteur)*
- 3- *Regrouper votre boîte aux lettres avec celle d'un voisin dont la boîte aux lettres est conforme.*

Si, on ne vous a pas offert ces solutions, vous pouvez communiquer avec Postes Canada au numéro suivant :

1-866-501-1669.

6-Rappel 4^e versement de taxes

Le **quatrième** versement de taxes viendra à **échéance le 01-10-09**. Veuillez noter qu'aucun rappel postal ne vous sera envoyé.

7- Société d'horticulture et d'Écologie de la Matawinie

La société d'horticulture et d'écologie de la Matawinie vous invite à leur prochaine rencontre, le 18 septembre à 19h00 au sous-sol de l'église de Saint-Damien-de-Brandon au 6925 rue Principale.

Le conférencier invité est M. Stefan Sobkowiak.

Sujet : Paysager pour attirer les oiseaux

Informations : 450-835-4880 ou 450-756-2178

8- Les Élections Municipales

Les grandes étapes des élections 2009 :

- 1) La mise en candidature : du 18 septembre au 2 octobre.
- 2) La période de révision de la liste électorale : du 10 octobre au 22 octobre.
- 3) Le vote par anticipation : le 25 octobre
- 4) Vote le jour du scrutin : le 1^{er} novembre

La mise en candidature

Un candidat doit se procurer un formulaire de candidature au bureau municipal et doit déposer le formulaire dûment complété entre le 18 septembre et le 2 octobre 2009 aux journées et heures prévues sur l'avis d'élection.

Pour être « éligible à un poste de membre du conseil », toute personne doit :

- **avoir le droit** d'être inscrite sur la liste électorale municipale
- résider de façon continue ou non sur le territoire de la municipalité depuis au moins douze mois le 1^{er} septembre 2009.

Avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale signifie être un électeur de la municipalité, c'est-à-dire:

- **au 1^{er} septembre 2009:**
 - être une personne physique;
 - être de citoyenneté canadienne;
 - ne pas être en curatelle;
 - ne pas être déclaré coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse d'une durée de cinq ans à compter du jour où le jugement de culpabilité est passé en force de chose jugée (art. 53);

ET

- remplir l'une des deux conditions suivantes :
 - 1) être domicilié sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins **six mois**, au Québec;
 - 2) être, depuis au moins douze mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, situé sur le territoire de la municipalité.
- **à la date du scrutin**, être majeur (18 ans).